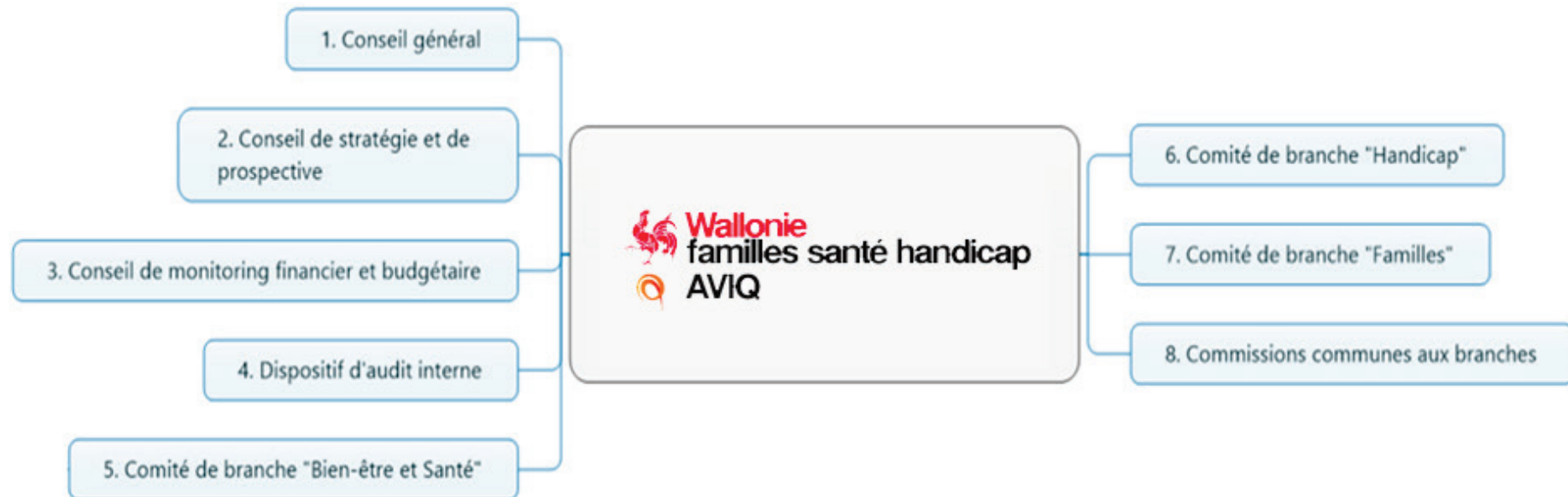


✓ Les organes de gestion



1. LE CONSEIL GENERAL

Les missions principales du Conseil général sont la détermination des orientations des politiques générales et la mise en place des politiques transversales, tout en assurant la cohérence et la coordination de la gestion des branches de l'Agence.

Ces missions se traduisent au travers 8 domaines de compétences :

- 1) La fixation des orientations politiques à court, moyen, long terme et la mise en place des transversalités ;
- 2) La gestion du Contrat de gestion ;
- 3) La gestion de l'ensemble des ressources humaines ;
- 4) L'élaboration, la gestion et le suivi du budget ;
- 5) La gestion de la comptabilité de l'Agence ;
- 6) L'établissement du rapport annuel d'activités ;
- 7) La désignation des membres des Commissions ;
- 8) La gestion journalière (décisions en matière de ressources humaines, de marchés publics et de missions à l'étranger).

Le Conseil général se réunit une fois par mois pour débattre des propositions de l'administration qui nécessitent décision. Il soumet à l'approbation du Gouvernement tout avant-projet de décret ou d'arrêté ainsi que les propositions qu'il estime utiles.

Les membres du Conseil général sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon.

Liste des membres du Conseil général (et leurs suppléants), élus le 17 juillet 2020 pour une durée de 5 ans :

Présidente : WINCKEL Fabienne

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives des employeurs et représentants des organisations représentatives des travailleurs indépendants :

EFFECTIFS

DUFRANE Laëtitia
SIOR Daphné
LE BOULENGE Jean-Benoît
WAMBERSIE Christophe
VAN DE SYPE Dominique

SUPPLEANTS

DE WASSEIGE Olivier
FRANCART Renaud
EDART Vincent
DAMOU Sophie
MATAGNE Anne-Laure

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives des travailleurs salariés :

EFFECTIFS

TAMELLINI Jean-François
LIBERT Sabine
BAYON Minervina
CANIVEZ Bénédicte
CICCIA Luca

SUPPLEANTS

GRAMAGLIA Enzo
PAPAMARINOU Constantina
MATHY Michel
BIARD Patricia
BECKER Marc

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité :

EFFECTIFS

ADNET Bernadette
DOYEN Régis
GERKENS Muriel
DORIGATTI Michel
WINCKEL Fabienne (Présidente)

SUPPLEANTS

HERBAUX Violaine
KULLAK Aurore
TELLIER Véronique
LIESSE Anne
GRAVA Eric

Membres désignés en tant que représentants des organismes assureurs :

EFFECTIFS

VERHAMME Alexandre
LABILLE Jean-Pascal
BRENEZ Xavier

SUPPLEANTS

VERHEYDEN Anne
D'HOERAENE Gaétane
MALBURNY Géraldine

Le Conseil général compte au total 18 femmes et 18 hommes.

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

HUSDEN Yolande, Commissaire du Gouvernement, Cabinet de la Ministre Christie MORREALE
DEVILLE Clémence, Commissaire du Gouvernement, Cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE

Sont également invités les 3 Présidents des Comités de branche :

POULIN Christine, Présidente du Comité de Branche Handicap
KULLAK Aurore, Présidente du Comité de Branche Bien-être et santé
CAMUT Claudia, Présidente du Comité de Branche Familles

2. LES COMITES DE BRANCHE

Parmi les membres du Conseil général et sur proposition de celui-ci, le Gouvernement nomme les membres qui, avec le Président et le Vice-président, forment les Comités de branche. Ils se réunissent une fois par mois.

Les Comités de branche ont pour mission de/d' :

- établir le budget des missions de la branche et le communiquer au Conseil général ;
- procéder à une évaluation des moyens nécessaires à la gestion de la branche et communiquer cette évaluation au Conseil général en vue de l'établissement du budget de gestion de l'Agence ;
- surveiller l'évolution des dépenses de la branche et prendre le cas échéant des mesures de correction budgétaire ;
- communiquer au Conseil général les données relatives à l'évolution des dépenses de la branche et les éventuelles mesures de correction budgétaire adoptées ;
- communiquer au Conseil général les données comptables relatives à la branche requises pour l'établissement de la comptabilité de l'Agence et des situations périodiques actives et passives de celle-ci ;
- arrêter les comptes de la branche et les communiquer au Conseil général ;
- communiquer au Conseil général les données relatives à la branche nécessaires à l'établissement du rapport d'activités ;
- assumer une mission générale de coordination et d'information ;
- approuver les conventions conclues au sein des Commissions, après avis du Conseil de monitoring financier et budgétaire.

Vu les nombreux défis auxquels l'AViQ a dû faire face dans le cadre de sa création durant cette année 2016, il n'a pas été possible de mettre en place les différentes commissions. Celles-ci devraient voir le jour fin 2017. Les Comités de branche, quant à eux, ont été organisés.

Liste des membres des 3 Comités de branches (et leurs suppléants), élus le 1^{er} octobre 2020 pour une durée de 5 ans :

☞ **Comité de branche « Bien-être et Santé » et ses commissions**

Présidente : KULLAK Aurore

Vice-présidente : DEWULF Déborah

Membres désignés en tant que représentants des organisations professionnelles du secteur de l'aide et des soins ainsi que des organisations représentatives des hôpitaux, établissements, ou services d'aide et de soins ou de leurs gestionnaires dont au moins un représentant des secteurs de la prévention et de la promotion de la santé.

EFFECTIFS

HERRY Luc
ROMBEAUX Jean-Marc
FLAHAUT Alice
DRIELSMA Pierre
FREDERICQ Vincent
RASKIN Olivia
XROUHET Marc
SMEETS Yves
HALLET Benoît
HENRARD Denis
LEVA Chantal
BUNCKENS Julien

SUPPLEANTS

LAMY Vincent
GANCAWAJH Anita
VAN HONACKER Céline
D'HONDT Catherine
LEJEUNE Philippe
JACOB Colette
HOTTERBEEUX Aline
DEMESMAECKER Marc
GOBERT Marjorie
CANDEUR Michel
DECUYPER Claude
VERZELE Gaël

Membres désignés en tant que représentants des organismes assureurs

EFFECTIFS

PIRSON Anne-Françoise
PIRET Antoine
DELINCE Valérie
VAN RIET Olivier
VAN DER MEIREN Edmond
JOSSE Joëlle
VANDERSTICHELEN Emilie
DE BACKER Mathieu
REGUERAS Naïma
PELTIER Alex
JAUNIAUX Laurent
VERHEYDEN Anne

SUPPLEANTS

D'HOERAENE Gaëtane
MÜLLER Joy
BALDEWYNS Pierre
DAUGINET Laurence
VANRILLAER Vanessa
VANMECHELEN Ingrid
THEIS Marguerite
SEDDOUK Sofia
JOSSE Maryse
BOUVY Jonathan
BOURDOUX Elodie
FRAIPONT Christine

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité

EFFECTIFS

DEWULF Déborah
FIEVEZ Eric
KULLAK Aurore
SALMON Sandy
DEMARTEAU Michel

SUPPLEANTS

BOUCHEZ Chantal
DUCKERS Martine
HERBAUX Violaine
DUFRANE Florent
LAMBERT Louis

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des employeurs et des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs indépendants

EFFECTIFS

DUFRANE Laetitia
LAY Elise

SUPPLEANTS

FRANCART Renaud
VAN DE SYPE Dominique

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs

EFFECTIFS

ALMAU Nicolas
PAERMENTIER Stéphanie

SUPPLEANTS

LIBERT Sabine
MAGGIO Melissa

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

HUSDEN Yolande, Commissaire du Gouvernement, Cabinet de la Ministre Christie MORREALE
DEVILLE Clémence, Commissaire du Gouvernement, Cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE

- **Commission de « Première ligne de soins »**

Elle sera compétente en matière d'organisation des aides et des soins de santé de première ligne et en matière de soutien aux professions d'aides et de soins de santé de première ligne.

Cette commission :

- négocie et conclut des conventions ;
- propose des conventions de revalidation au Comité « Bien-être et Santé » ;
- détermine les besoins de financement.

La Commission de « Première ligne de soins » se compose de :

- 9 membres des organisations professionnelles du secteur de l'aide, des soins de première ligne et par les organisations représentatives des services d'aide et de soins de première ligne ou de leurs gestionnaires :
 - 1 mandat pour ABSYM (Association Belge des Syndicaux Médicaux)
 - 1 mandat pour GBO (Groupement Belge des Omnipraticiens)
 - 1 mandat pour Fédération des maisons médicales
 - 1 mandat pour AUP (Association des Unions des Pharmaciens)
 - 1 mandat pour INFICONSOR
 - 1 mandat pour FCSD (Fédération des Centrales de Services à Domicile)
 - 1 mandat pour UVCW (Union des Villes et Communes Wallonnes)
 - 1 mandat pour FASD (Fédération Aide & Soins à Domicile)
 - 1 mandat pour FEDOM (Fédération wallonne de Service d'Aide à Domicile)
- 9 membres des organismes assureurs :
 - 2 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat pour OA 600 - Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité

- **Commission « Hôpitaux »**

Elle sera compétente en matière de politique de dispensation de soins dans les hôpitaux. Cette commission :

- négocie et conclut des conventions ;
- propose des conventions de revalidation au Comité « Bien-être et Santé » ;
- détermine les besoins de financement.

La Commission « Hôpitaux » se compose de :

- 9 membres des organisations représentatives du secteur des hôpitaux
 - 4 mandats pour SANTHEA
 - 4 mandats pour UNESSA
 - 1 mandat pour WALLCURA
- 9 membres des organismes assureurs.
 - 2 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat pour OA 600 - Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité

- **Commission « Santé mentale »**

Elle sera compétente en matière de politique de dispensation des soins de santé mentale dans les hôpitaux psychiatriques, dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux, dans les institutions de soins autres que les hôpitaux et au dehors des institutions de soins. Cette commission :

- négocie et conclut des conventions ;
- propose des conventions de revalidation au Comité « Bien-être et Santé » ;
- détermine les besoins de financement.

La Commission « Santé mentale » se compose de :

- 9 membres des organisations professionnelles du secteur de la santé mentale et par les organisations représentatives des hôpitaux, établissements ou services de santé mentale ou de leurs gestionnaires :
- 8 mandats pour SANTHEA et UNESSA auxquels sont intégrés 1 mandat pour FEDITO (Fédération wallonnes des Institutions pour Toxicomanes) et 1 mandat pour FSPST (Fédération des Structures Psycho-Socio-Thérapeutiques).
- 1 mandat pour la Fédération des Maisons médicales.
- 9 membres des organismes assureurs :
 - 3 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales

Les commissions « Hôpitaux » et « Santé mentale » siégeront ensemble pour exercer leurs compétences en matière de dispensation des soins de santé mentale dans les hôpitaux psychiatriques, dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux, dans les maisons de soins psychiatriques et les initiatives d'habitations protégées.

- **Commission « Accueil et Hébergement des personnes âgées »**

Elle est compétente en matière de politique de dispensation de soins dans les institutions pour personnes âgées, en ce compris les services de gériatrie isolés.

Cette commission :

- négocie et conclut des conventions ;
- détermine les besoins de financement.

La Commission « Accueil et Hébergement des personnes âgées » se compose de :

- 9 membres des organisations représentatives du secteur des établissements pour personnes âgées :
 - 2 mandats pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie
 - 4 mandats pour FEMARBEL
 - 1 mandat pour SANTHEA
 - 2 mandats pour UNESSA
- 9 membres des organismes assureurs :
 - 2 mandats pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 2 mandats pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 2 mandats pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat pour OA 600 - Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité

Ces commissions se composent de membres désignés pour 5 ans. Elles sont respectivement présidées par un membre du personnel des services de la branche « Bien-être et Santé » désigné par le Conseil général sur proposition conjointe de l'administrateur général et de l'inspecteur général responsable de la branche « Bien-être et Santé ».

☞ **Comité de branche « Handicap » et les commissions subrégionales**

Présidente : POULIN Christine

Vice-présidente : JANSSENS Stéphaney

Membres désignés en tant que représentants des fédérations d'institutions et de services qui s'adressent à des personnes handicapées

EFFECTIFS

CONVENT Gaëtane
LEFEBVRE David
LEFEBVRE Christine
VAN HOYE Philippe
DUPONT Michel

SUPPLEANTS

ANGELOZZI Sognia
SIMILON Astrid
THERASSE Daniel
SPRUMONT Dominique
PEPIN France

Membres désignés en tant que représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou de leur famille

EFFECTIFS

MESSAOUDI Ouiam
DE SMEDT Emilie
DABEUX Thomas
BURNOTTE Jocelyne
HUET Jean-Marie

SUPPLEANTS

MAGIS Michel
SULS Alice
DUFOUR Marc
DEVALET Marie-Florence
THEUNISSEN Frédérique

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité

EFFECTIFS

POULIN Christine
ASSELBOURG Marc
JANSSENS Stéphaney
DAUBRESSE Thibault
MEGALI Henri

SUPPLEANTS

GRECO Isabella
LUC Christel
GOOSSENS Aurore
FLANDRE Romain
DORMAL Robert

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des employeurs et des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs indépendants

EFFECTIFS

GILON Christian
LAY Elise

SUPPLEANTS

DUFRANE Laetitia
VAN DE SYPE Dominique

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs

EFFECTIFS

EMMANUELIDIS Raphaël
PARMENTIER Stéphanie

SUPPLEANTS

ALMAU Nicolas
SOLIMANDO Andy

Membres désignés en tant que représentants des organismes assureurs

EFFECTIFS

MARLIERE Gisèle
JOSSE Joëlle
JOSSE Maryse

SUPPLEANTS

DELINCE Valérie
VAN DER MEIREN Edmond
VERHEYDEN Anne

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

HUSDEN Yolande, Commissaire du Gouvernement, Cabinet de la Ministre Christie MORREALE
DEVILLE Clémence, Commissaire du Gouvernement, Cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE

- **Commissions subrégionales de coordination**

Les 13 commissions subrégionales ont pour mission principale l'identification des besoins des personnes en situation de handicap en vue de participer à l'établissement d'une programmation cohérente des services. Elles doivent également veiller à activer les collaborations entre les différents acteurs concernés par l'intégration sociale, de même qu'à soutenir le travail en réseau et les partenariats locaux. Enfin, les commissions subrégionales visent la promotion d'une politique active du handicap tant sur le plan local que régional.

Pour mener à bien ces missions, les 13 commissions sont accompagnées par une cellule de coordination de l'AViQ. Elle se compose notamment de 4 coordinateurs qui assurent un appui méthodologique et logistique à l'ensemble des commissions.

Composées de **383 membres actifs**, les commissions regroupent des personnes en situation de handicap ou leurs représentants (parents, associations), des services spécialisés (services agréés par l'AViQ, enseignement spécialisé, services ambulatoires, etc.) et des services généraux (communes, mutualités, etc.).

En pratique...

Si leur action collective touche l'ensemble de la Wallonie francophone, les commissions concentrent leur activité sur un territoire spécifique. Elles se réunissent périodiquement pour développer des projets de proximité dans une logique de concertation et de partenariat en faveur des personnes handicapées.

Les thématiques qui y sont abordées peuvent être traitées de manière transversale entre les commissions, tout comme elles peuvent différer selon les besoins identifiés et les particularités territoriales des commissions subrégionales.

Les années 2016 et 2017 ont été l'occasion d'engager une profonde réflexion sur l'organisation des Commissions, notamment dans le cadre de l'avènement de l'AViQ, des articulations transversales avec les nouvelles compétences et du renouvellement des Commissions en vue de la mandature 2018-2023. Les missions dévolues aux Commissions subrégionales ont, par exemple, fait l'objet de propositions de modifications afin de mieux correspondre aux capacités réelles des Commissions.

Cette démarche a mobilisé les présidents de l'ensemble des Commissions et ces travaux, indispensables pour assurer la cohérence et l'efficacité des Commissions, se poursuivront durant l'année 2018.

Durant les années 2016 et 2017, chaque Commission a eu la possibilité d'approfondir leur travail sur les enjeux principaux du parcours de vie des personnes et de leur famille, dans le cadre de groupes de travail qui se sont notamment intéressés à :

- la sensibilisation du secteur psychomédicosocial vis-à-vis des annonces de diagnostic de handicap ;
- les loisirs et l'accueil extra-scolaire ;
- l'enseignement et la scolarité ;
- le pôle formation/transition/emploi ;
- le champ large de l'insertion sociale et professionnelle ;
- le maintien à domicile et la mise en autonomie ;
+ la continuité de la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes ;
- le logement ;
- les structures d'hébergement non agréées ;

- les aidants proches et l'accompagnement des familles ;
- la mobilité et l'accessibilité ;
- l'ancrage communal et les initiatives locales ;
- le travail en réseau ;
- la santé mentale ;
- la cérébrolésion ;
- l'accueil et l'hébergement : échange de bonnes pratiques.

La branche « Handicap » comprend des Commissions subrégionales de coordination, dont le Conseil général, sur proposition du Comité « Handicap » fixe le nombre, la composition et le ressort.

☞ **Comité de branche « Familles »**

Présidente : CAMUT Claudia

Vice-président : SALMON Sandy

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des employeurs et des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs indépendants

EFFECTIFS

DUFRANE Laetitia
LIGNY Geneviève
MATAGNE Anne-Laure
EDART Vincent
FRANCART Renaud

SUPPLEANTS

CHARLES Elodie
RATY Marcel
SAELENS Samuel
VINCENT Harold
VAN DE SYPE Dominique

Membres désignés en tant que représentants des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs

EFFECTIFS

DEMEZ Gaëlle
MATHY Michel
EMMANUELEDIS Raphaël
JACQUES Thierry
VAN COPPENOLLE Jean-Christophe

SUPPLEANTS

LIBERT Sabine
ANTENUCCI Sandra
MICHEL Isabelle
BIARD Patricia
ALMAU Nicolas

Membres désignés par le Gouvernement en tant que représentants d'autres organisations intéressées à la gestion de la branche « Familles »

EFFECTIFS

TIRMARCHE Caroline
LAHAYE Laudine
CULOT Linda
KESCH Aurore
HACHEZ Damien

SUPPLEANTS

GALER Lola
PODEVYN Brigitte
VANDEVOORDE Christine
DUBOT Soizic
SEVRIN JENNIFER

Membres désignés en tant que représentants des caisses d'allocations familiales

EFFECTIFS

CHEVALIER Patricia
ABAD GONZALEZ Françoise
NENS Marc
SALFI Luc
HONG Van Truong Son

SUPPLEANTS

BECQUEVORT Martine
CUVELIER Laurence
PAZDZIOR Cathy
SHOENENBERG Henri
HOVINNE Sylvain

Membres désignés en tant que représentants de l'Autorité

EFFECTIFS

CAMUT Claudia
CORNET Laurence
ABATE Grégory
SALMON Sandy
MUNONGO YULA Joël

SUPPLEANTS

HERLEMONT Rosine
FRANCOIS Audrey
REMY Benoît
LAMBERT Louis
DEVAUX Olivier

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

HUSDEN Yolande, Commissaire du Gouvernement, Cabinet de la Ministre Christie MORREALE
DEVILLE Clémence, Commissaire du Gouvernement, Cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE

3. LES COMMISSIONS COMMUNES AUX BRANCHES

N.B. : Ces quatre Commissions peuvent siéger ensemble, ou siéger avec une ou plusieurs autres Commissions lorsque des questions d'intérêt commun sont portées à l'ordre du jour.

- **Commission « Autonomie et grande Dépendance » - Branches « Bien-être et Santé » et « Handicap »**

Elle est compétente pour :

- conclure des conventions liées à l'assurance autonomie
- proposer au Comité « Bien-être et Santé » et au Comité « Handicap » des accords relatifs aux aides à la mobilité sur base des travaux de la commission technique
- faire des propositions en matière de couverture des besoins liés à la perte d'autonomie

La Commission « Autonomie et grande Dépendance » se compose de :

a) Comité de branche « Bien-être et Santé »

- 3 représentants des organismes assureurs désignés sur proposition des membres du Comité « Bien-être et Santé »
- 1 mandat pour Union nationale des Mutualités socialistes
- 1 mandat pour Union nationale des Mutualités libres
- 1 mandat pour Alliance nationale des Mutualités chrétiennes
- 3 représentants des organisations professionnelles du secteur de l'aide et des soins et des organisations représentatives des hôpitaux, établissements ou services d'aide et de soins ou de leurs gestionnaires désignés sur proposition des membres du Comité « Bien-être et Santé ».

Concernant le second banc, les mandats sont assurés en alternance avec une permutation à mi-mandat.

- 1 mandat pour Fédération des Centrales des Services à domicile
- 1 mandat pour Fédération des CPAS et Union Villes et Communes de Wallonie
- 1 mandat pour UNESSA (FIH)
- 1 mandat pour Fédération d'Aide et Soins à Domicile (FASD)
- mandant pour SANTHEA
- 1 mandat pour FEDOM

b) Comité de branche « Handicap »

- 3 représentants des associations représentatives des personnes handicapées et de leur famille désignés sur proposition des membres du Comité « Handicap »
 - 1 mandat pour Ass. belge c/ Maladies neuro-musculaires
 - 1 mandat pour ALTEO asbl
 - 1 mandat pour INCLUSION asbl
 - 1 mandat pour ASPH
- 3 représentants des fédérations d'institutions et de services qui s'adressent à des personnes handicapées désignés sur proposition des membres du Comité « Handicap »
 - 1 mandat pour UFFIPRAH
 - 1 mandat pour FISSAAJ
 - 1 mandat pour Fédération nationale des Associations Médico-sociales (FNAMS)

Un système d'alternance est établi pour les mandats relatifs aux associations représentatives des personnes handicapées et de leur famille.

Il est institué une **Commission « Autonomie et grande Dépendance »**, commune à la branche **« Bien-être et Santé »** et à la branche **« Handicap »** qui se compose de 3 représentants des associations représentatives des aînés » :

- 2 mandats pour ENEO
- 1 mandat pour Confédération des Seniors Socialistes

Les accords relatifs aux aides à la mobilité sont conclus par une commission technique dépendant de la Commission « Autonomie et grande Dépendance ».

- **Commission « TECHNIQUE Autonomie et grande Dépendance » - Branches « Bien-être et Santé » et « Handicap »**

Elle est compétente pour : conclure des accords relatifs aux aides à la mobilité.

La Commission « TECHNIQUE Autonomie et grande Dépendance » se compose de :

- 9 membres effectifs et 9 membres suppléants des organisations représentatives des pharmaciens et bandagistes suivantes :
 - 12 mandats (effectifs et suppléants) pour UPBTO (Union Professionnelle Belge des Technologies Orthopédiques)
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OPHACO (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique)
 - 2 mandats (effectifs et suppléants) pour AUP (Association des Unions de Pharmaciens)
- 9 membres effectifs et 9 membres suppléants des Organismes assureurs :
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes

- 4 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 500 - U.N.M. Libres
- 2 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 200 - U.N.M. Neutres
- 2 mandats (effectifs et suppléants) pour OA 400 - U.N.M. Libérales
- 2 mandats pour HR Rail (1 effectif) - OA 600 CAAMI (1 suppléant)

- **Commission « Prévention et Promotion de la Santé » - Branches « Bien-être et Santé », « Handicap » et « Familles »**

Elle est compétente pour :

- conclure des conventions en matière de prévention et de promotion de la santé
- évaluer les moyens budgétaires réservés à la prévention et à la promotion de la santé

La Commission « Prévention et Promotion de la Santé » se compose de :

- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés sur proposition des organisations représentatives des prestataires dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour ABSYM
- 2 mandats effectifs et 2 mandats suppléants pour Comité de concertation des CLPS
- 2 mandats effectifs et 2 mandats suppléants pour FWPS (Fédération Wallonne de Promotion de la Santé)
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour UGIB (Union Générale des Infirmiers de Belgique)
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour FIMS (Fédération des Institutions Médico-Sociales)
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour Fédération des Maisons médicales
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour APW (Association des Provinces Wallonnes)
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour GBO (Groupement Belge des Omnipraticiens)
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour AUP (Association des Unions de Pharmaciens)
- 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour FEDITO

- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés sur proposition des organismes assureurs (O.A.)
 - 3 mandats effectifs et 3 mandats suppléants pour OA 300 - U.N.M. Socialistes
 - 3 mandats effectifs et 3 mandats suppléants pour OA 100 - A.N.M. Chrétiennes
 - 3 mandats effectifs et 3 mandats suppléants pour OA 500 - U.N.M. Libres
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour OA 200 - U.N.M. Neutres
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour OA 400 - U.N.M. Libérales
 - 1 mandat effectif et 1 mandat suppléant pour HR Rail

Ces commissions se composent de membres désignés pour 5 ans. Elles sont respectivement présidées par un membre du personnel des services de la branche concernée désigné par le Conseil général, qui en désigne aussi le secrétariat, sur proposition conjointe du Comité concerné (en ce qui concerne le secrétariat), de l'Administrateur général et de l'Inspecteur général responsable de la branche concernée.

- **Commission technique « Revalidation » - Branches « Bien-être et Santé » et « Handicap »**

Elle est compétente pour proposer des conventions de revalidation et des conventions de soins palliatifs au Comité " Bien-être et Santé " et au Comité " Handicap ".

La Commission technique « Revalidation » se compose de :

- 5 représentants des organismes assureurs désignés sur proposition des membres du Comité « Bien-être et Santé » et du Comité « Handicap » :
 - 1 mandat pour l'Union nationale des Mutualités socialistes,
 - 1 mandat pour l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes,
 - 1 mandat pour l'Union nationale des Mutualités libres,
 - 1 mandat pour l'Union nationale des Mutualités neutres,
 - 1 mandat pour l'Union nationale des Mutualités libérales.
- 5 représentants désignés, sur proposition des membres du Comité « Bien-être et Santé » et du Comité « Handicap », parmi les membres autres que les représentants des organismes assureurs de chaque commission visée aux articles 12, 13, 14, 15 et 23 :
 - 1 mandat pour SANTHEA ;
 - 1 mandat pour UNESSA ;
 - 1 mandat pour la Fédération des Structures psycho-socio-thérapeutiques ;
 - 1 mandat pour l'Association Belge contre les Maladies Neuro-Musculaires ;
 - 1 mandat pour l'Union des Fédérations Francophones d'Institutions de Protection de la jeunesse et d'Aide aux Handicapés.

- 5 représentants reconnus pour leurs compétences techniques, dont deux membres pour leurs compétences en matière budgétaire, désignés par le Gouvernement.

4. LE CONSEIL DE MONITORING FINANCIER ET BUDGETAIRE

Le Conseil de Monitoring financier et budgétaire veille à la bonne gestion et au respect du budget.

- **Il rend des avis**, dans le cadre de la procédure d'élaboration du budget des missions et du budget de gestion de l'Agence.
- **Il formule des avis ou propositions.**
- **Il fait trimestriellement** rapport au Conseil général, aux Comités et au Gouvernement sur les recettes et les dépenses de l'Agence, en particulier sur les prévisions en la matière et sur les différents aspects de leur évolution.
- **Il donne un avis sur la compatibilité avec le budget des missions de la branche concernée de toute convention négociée au sein d'une commission ou toute convention de revalidation proposées par une commission.** Cet avis intervient avant l'approbation d'une convention ou d'une convention de revalidation par le Comité de la branche concernée.
- **Il donne un avis sur toute question budgétaire** que lui soumettent le Gouvernement, le Conseil général ou les Comités.

Les membres du Conseil général sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon. En font partie un délégué du Ministre de tutelle, l'Administratrice générale de l'AViQ, le Commissaire du Gouvernement, le Délégué du Ministre du budget, un délégué de l'Administration du budget de la Région, un Représentant de la Cour des comptes et un Inspecteur des Finances, nommés par le Gouvernement.

Liste des membres du Conseil de Monitoring financier et budgétaire (et leurs suppléants), élus le 1^{er} juin 2016 pour une durée de 5 ans :

Président : ADAM Bernard

EFFECTIFS

Bernard ADAM, Président
Naïma REGUERAS
Astrid SIMILON
Céline PEETERBROECK
XAVIER LOUBELLE
Olivier HUBERT
Gérard QUINET
Muriel BELLEFLAMME
Vincent TEHEUX

SUPPLEANTS

Nicolas BEDNAR
Benoît HALLET
Philippe VAN HOYE
Linda CULOT
Romain LAMBOT
Régis DOYEN
Thierry MAILLEUX
Yves DEMEFFE
Jean-Pierre DELMEZ

Michaël VAN DEN KERKHOVE, Observateur pour la CIF (Cellule d'Informations Financières)

2 Commissaires du Gouvernement wallon :

HUSDEN Yolande, Commissaire du Gouvernement, Cabinet de la Ministre Christie MORREALE
DEVILLE Clémence, Commissaire du Gouvernement, Cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE

5. LE CONSEIL DE STRATEGIE ET DE PROSPECTIVE

Ces missions consistent à :

- **assurer une veille** des développements de la politique de santé, de la politique du troisième âge, de la politique des handicapés, de la politique familiale et de la politique des prestations familiales aux niveaux régional et communautaire, fédéral et international, et formuler des propositions destinées à répondre aux enjeux à long terme qu'il identifiera en rapport avec ces politiques.
- **évaluer de manière qualitative et quantitative**, dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires et de réduction des inégalités, l'éventail des solutions mises en place dans le cadre des matières visées l'article 2/2 du CWASS et formuler des propositions en vue du développement de ces solutions.
- **donner**, soit à la demande du Gouvernement, du Conseil général ou d'un Comité soit de sa propre initiative, **un avis** sur les matières visées ci-avant.

L'avis du Conseil de stratégie et de prospective peut être sollicité **sur les avant-projets de décrets, sur les projets d'arrêtés du Gouvernement et sur l'exécution de la programmation et du programme quinquennal de promotion de la santé.**

L'exécution des missions ci-dessus est assurée par le Collège central de stratégie et de prospective. A cet effet, celui-ci peut solliciter l'avis de groupes d'experts.

Président : MERCIER Michel

EFFECTIFS

Michel MERCIER, Président
Valérie DEOM, Vice-Président

Bernadette TAEYMANS
Christophe BARTHOLOME
Marie GILBERT
Stéphan MERCIER
Philippe ANDRIANNE
Edgard PETERS
Jérôme VRANCKEN
Vincent FREDERICQ
Emilie VANDERSTICHELEN
Michèle GUILLAUME
Samuël SAELENS
Arnaud DEPLAE
Elise LAY
Stéphane EMMANUELIDIS
Nicolas ALMAU
Raphaël EMMANUELIDIS
Stéphanie PAERMENTIER
Laurence BLESIN
Thomas DABEUX
Daniel THERASSE
Colette JACOB
Laurent JAUNIAUX
Linda CULOT
Marcel RATY
Sébastien BRUNET

SUPPLEANTS

Pierre VEYS
Coline MAXENCE

Tanguy DE THIER
Eric CHARDON
Jean-Marc LOMRY
Yves SMEETS
Bernard DACHY
Michel DE BEUSSCHER
Pierre TEMPELS
Micky FIERENS
Joëlle JOSSE
Benoît PETRE
Pierre ELIAS
Clarisse RAMAKERS
Marc XHROUET
Olivia RASKIN
Marylise WAUTERS
Laurent D'ALTOE
Frédéric TRIEST
Véronique SABEL
Gisèle MARLIERE
Michel DUPONT
Chantal LEVA

Aurore KULLAK
Marc NENS
GUYOT Jean-Luc